



Tél. : 02.51.69.60.41

Courriel : [mairie@la-chataigneraie.fr](mailto:mairie@la-chataigneraie.fr)

La Châtaigneraie, le 5 avril 2023

---

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2023

---

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle est consultable sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases des travaux de la commission finances lors de sa séance du 27 mars 2023 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

### *Affectation du résultat de fonctionnement*

Le résultat de fonctionnement 2022 laisse apparaître un solde positif de 673 537,18 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté de 762 866,78 €.

L'affectation du résultat de l'exercice 2022 sur le budget primitif 2023 se présente comme suit :

- Affectation obligatoire à l'exécution du virement à l'investissement (article 1068) = 847 542,29 €
- Affectation à l'excédent reporté (article 002) = 588 879,67 €

## Budget Principal

⇒ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 054 910,04 € soit un budget en baisse de 4.02 % par rapport à celui de 2022 (3 173 439.15 €) :

• Recettes :

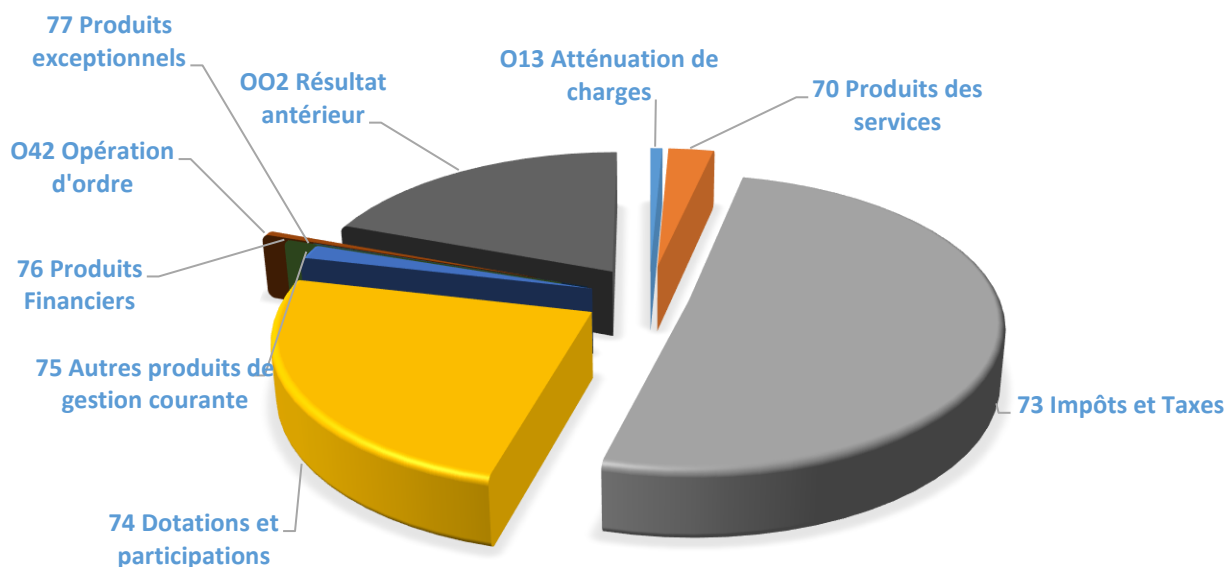
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 3 054 910,04 €. Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 50,70 % des ressources de la ville soit 1 548 828.37 €
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 747 097.00 € (soit 24.45% des recettes de fonctionnement).
- Le produit des domaines et de gestion courante qui représente 1,55 % des recettes de la ville s'élève à 47 300.00 €.
- Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2022 pour 588 879.67 €.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2022 et 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
013 - Atténuations de charges	22 000.00	22 000.00	
70 - Produits des services	70 800.00	83 800.00	+ 13 000.00
73 - Impôts et Taxes	1 482 920.37	1 548 828.37	+ 65 908.00
74 - Dotations et participations	725 547.00	747 097.00	+ 21 550.00
75 - Autres produits de gestion courante	92 300.00	47 300.00	- 45 000.00
76 - Produits Financiers	5.00	5.00	
77 - Produits exceptionnels	2 000.00	2 000.00	
042 - Opérations d'Ordre	15 000.00	15 000.00	
002 - Résultat antérieur	762 866.78	588 879.67	- 173 987.11
<b>TOTAL</b>	<b>3 173 439.15</b>	<b>3 054 910.04</b>	<b>- 118 529.11</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BP 2023



Chapitre 013: Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les services périscolaires. Le montant des recettes prévues pour ce poste est de l'ordre de 65 000 € soit près de 77,56% du montant des recettes de ce chapitre. D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes. Cependant, le montant des impositions directes, 1 197 437.00 € représente plus de 77,31% du total des prévisions pour ce chapitre. A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant d'un peu plus de 290 389.97 € versée par la Communauté de Communes.

Un autre poste important de recettes est celui occupé par la taxe additionnelle aux droits de mutation à hauteur de 30 000 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement est identique à celle de 2022.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations.

Chapitre 76 : Les produits financiers

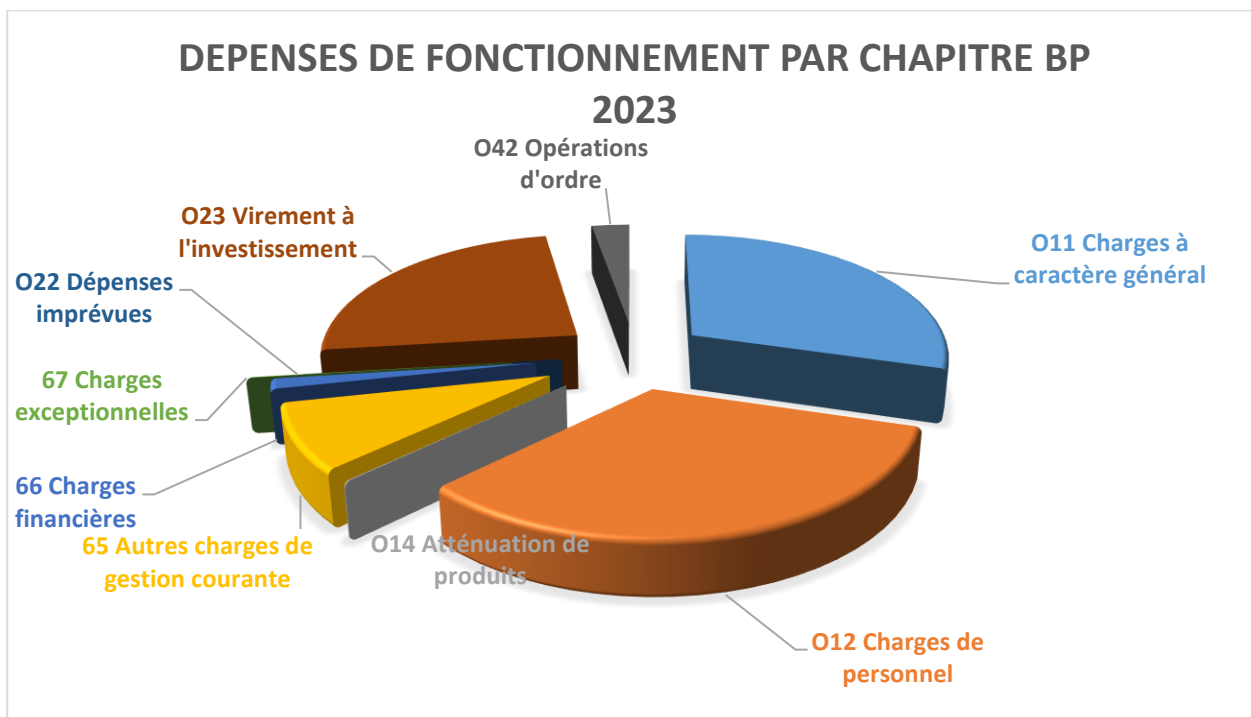
Chapitre 77: Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

Chapitre 042: Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les travaux en régie.

- Dépenses : Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 3 054 910,04 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
011 - Charges à caractère général	774 524.74	902 912.44	+ 128 387.70
012 - Charges de Personnel	1 018 800.00	1 018 800.00	
014 - Atténuations de produits	100.00	2 800.00	+ 2 700.00
65 - Autres Charges de gestion courante	259 100.00	264 100.00	+ 5 000.00
66 - Charges financières	30 000.00	40 500.00	+ 10 500.00
67 - Charges exceptionnelles	6 500.00	2 300.00	- 4 200.00
023 - Virement à l'investissement	1 000 000.00	740 000.00	- 260 000.00
042 - Opérations d'ordre	84 414.41	83 497.60	- 916.81
<b>TOTAL</b>	<b>3 173 439.15</b>	<b>3 054 910.04</b>	<b>- 118 529.11</b>



**Chapitre 011** : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance ...

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

L'autre principal poste est l'assurance du personnel (compte 6455) et comprend :

- L'assurance des risques statutaires (essentiellement maladie, invalidité, accident du travail et décès) à hauteur de 25 000 € environ ;

**Chapitre 014** - Atténuations de produits :

Il s'agit du dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs.

**Chapitre 65** - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités des élus ;
- les subventions de fonctionnement aux associations ;
- la subvention au CCAS qui s'élève à 35 000 € en 2023.

**Chapitre 66** - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

**Chapitre 67** - Charges Exceptionnelles.

**Chapitre 023** - Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 740 000.00 €.

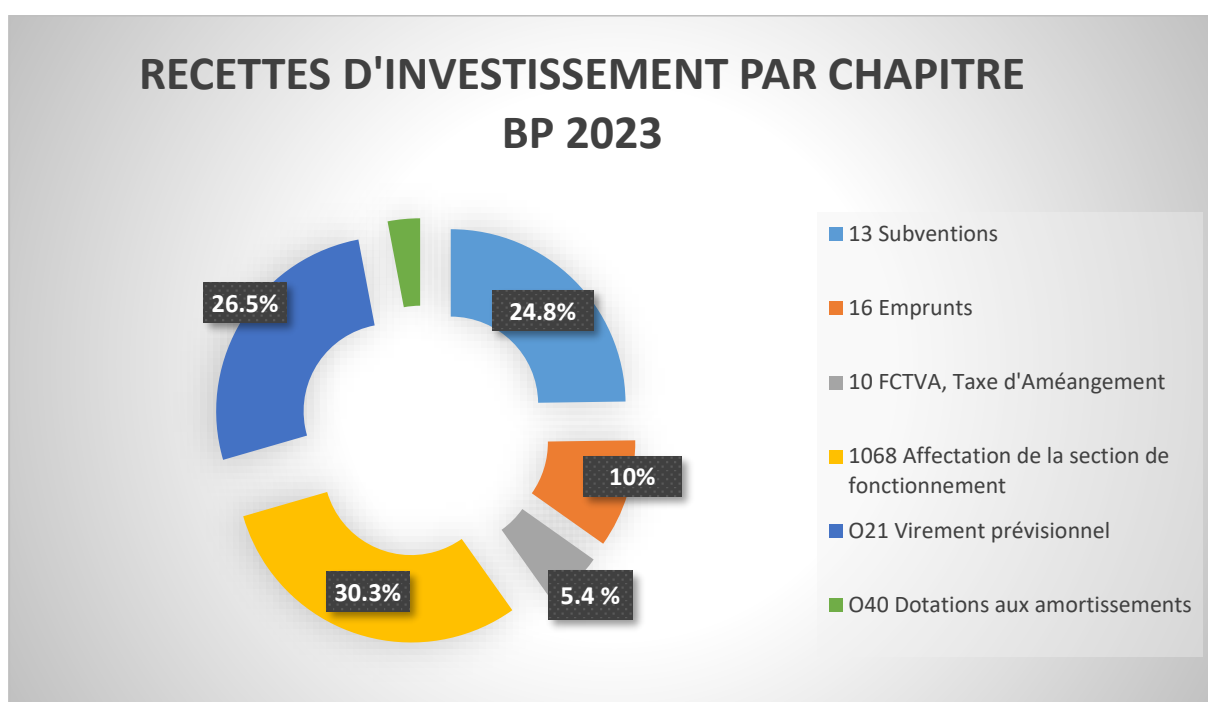
⇒ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **2 792 988.45 €**

• Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE — ANNEES 2022 et 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
13 - Subventions	707 958.83	691 966.56	- 15 992.27
16 - Emprunts	600 000.00	280 000.00	- 320 000.00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	115 000.00	150 000.00	+ 35 000.00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	365 058.10	847 524.29	+ 482 466.19
021 - Virement prévisionnel	1 000 000.00	740 000.00	- 260 000.00
024 - Produits de cessions			
040 - Dotations aux amortissements	84 414.41	83 497.60	- 916.81
<b>TOTAL</b>	<b>2 872 431.34</b>	<b>2 792 988.45</b>	<b>- 79 442.89</b>



Le remboursement du FCTVA qui devrait être de 140 000 €

Les recettes d'amortissement pour 83 497.60€

Les subventions inscrites au BP 2023 suivantes

Subvention Feader Terrain Synthétique	30 000 €
Subvention Conseil Départemental travaux de Voirie	18 092 €
Subvention Feader Bistrot	30 000 €
Subvention Conseil Départemental Clocher Eglise	26 085 €
Subvention Conseil Régional Clocher Eglise	100 000 €
Subvention DETR Clocher Eglise	226 050 €
Subvention FSIL et DETR – ETAT Accessibilité	72 197 €
Subvention DETR Voie douce	69 720 €
Subvention Région Voie douce	6 972 €
Fonds de concours C de C	50 000 €
Subvention informatique école	17 850 €
Subvention Etat Vidéoprotection	50 000 €

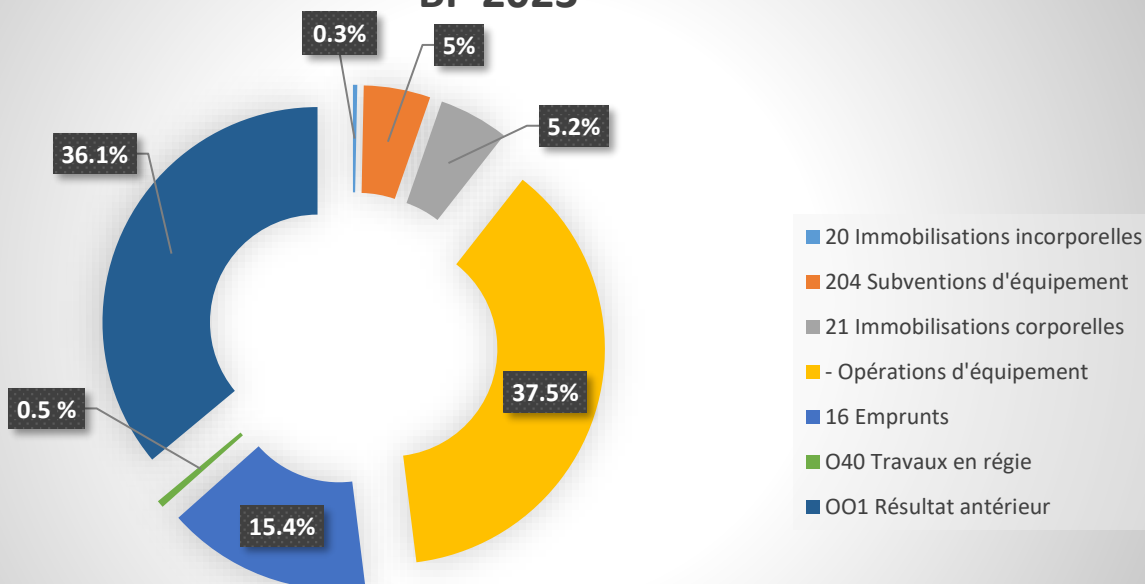
• Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉES 2022 et 2023

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation
204 - Subventions d'équipement	89 568.00	140 000.00	+ 50 432.00
20 – Immobilisations incorporelles	32 220.00	9 026.00	- 23 194.00
21- Immobilisations corporelles	61 998.70	146 722.00	+ 84 723.30
Opérations d'équipement	2 031 608.63	1 045 621.68	- 985 986.95
16 - Emprunts	515 000.00	430 000.00	- 85 000.00
040 - Travaux en régie	15 000.00	15 000.00	
001 - Résultat antérieur	127 036.01	1 006 618.77	+ 879 582.76
<b>TOTAL</b>	<b>2 872 431.34</b>	<b>2 792 988.45</b>	<b>- 79 442.89</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

### BP 2023



Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

OPERATION 051	Groupe scolaire Elie de Sayvre	122 384 €
OPERATION 060	Aire de la Gare	93 068 €
OPERATION 093	Voirie	189 312 €
OPERATION 187	Eglise	349 808 €
OPERATION 022	Salle Belle Epine	85 000 €
OPERATION 198	Accessibilité des bâtiments	147 130 €
	Vidéoprotection	120 000 €

## **Budget annexe Assainissement**

### ➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 314 786.31 €.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractualisés pour les travaux de réseaux.

Le virement prévu à l'investissement est de 75 000.00 €.

### ➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 503 145.54 €.

Les recettes sont constituées des amortissements, de subvention et de l'autofinancement.

Les principaux travaux inscrits pour 2023 sont les suivants :

- la réfection des réseaux rue Gabriel Briand, place des Halles, parcours santé, peupleraie rue du Fief Tardy suite à l'étude diagnostique

## **Budget annexe Lotissement le Fief du Rocher**

La section de fonctionnement s'équilibre à 262 279.27 € et celle d'investissement à 288 158.74 €.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 80 576.58 € et sera ajustée en fin d'exercice.